

DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LE SYNDICAT MIXTE MILLAU VIADUC 2

La Communauté de communes Millau Grands Causses et la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn, ont d'un commun accord, décidé d'unir les efforts et de mutualiser leurs moyens pour travailler à l'avenir de la zone d'activités Millau Viaduc 2.

Published on 27 May 2025

Le conseil de la Communauté de communes Millau Grands Causses se prononce ce 28 mai sur le principe d'évolution du périmètre de compétences du syndicat mixte Millau Viaduc 2 qui unit les deux collectivités. Début juillet, ce sera au tour de la Communauté de communes de la Muse des Raspes et du Tarn de valider cette évolution qui unit les deux territoires au service du développement dans les années à venir.

La Communauté de communes porte la compétence du développement économique du territoire. Elle déploie une stratégie en ce sens avec l'accompagnement des dirigeants sur le foncier, l'immobilier, la location de bureaux, le développement, l'expertise, les aides financières...notamment sur les 7 zones d'activités de son territoire.

LA ZONE D'ACTIVITÉS MILLAU VIADUC 2

A **proximité immédiate de l'échangeur de Millau-Viaduc sur l'A75, représente 33,35 ha** de surfaces commercialisables, réparties sur deux territoires :

- la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn
- la Communauté de communes Millau Grands Causses

La première tranche, située la commune de Millau, est en passe d'être entièrement commercialisée. Les entreprises Ouallet, Cauvy, Héran Industry ou encore Cyclamen témoignent de l'attractivité de ces terrains, adaptés aux besoins des entreprises d'aujourd'hui.

La commercialisation de Millau Viaduc 2 aujourd'hui

https://www.cc-millaugrandscausses.fr/en/information/news/de-nouvelles-competences-pour-le-syndicat-mixte-millau-viaduc-2-3899?